



L'Épiphanie

AVIS PUBLIC

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025

Veillez prendre avis que, conformément à l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes, le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie adoptera les prévisions budgétaires de l'année 2025 ainsi que le programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027 lors d'une séance extraordinaire du conseil qui sera tenue spécialement à cet effet,

Mercredi 18 décembre 2024 à 19 h

Veillez noter que les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance extraordinaire porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 5 décembre 2024

La greffière,


FLAVIE ROBITAILLE